



École des
Enfants-de-la-Terre
PÉDAGOGIE WALDORF

*« Tout ce que nous enseignons à l'enfant
doit être assez vivant pour pouvoir grandir avec lui.
L'école Waldorf considère comme sa tâche
de préparer les hommes à cette grande école de la vie
qui achève de les mûrir.
En fait, l'école n'a pas à donner une formation achevée,
mais à préparer les enfants à la recevoir de la vie. »*

Rudolf Steiner

Guide des Parents

Table des Matières

I. La pédagogie à notre école

Le rythme: un principe important de la pédagogie Waldorf	1
Le préscolaire	2
Les classes	3
Le rôle des parents dans une école Waldorf	4
L'accompagnement dans le vécu quotidien de l'enfant.....	5
Pour approfondir la pédagogie de notre école	6
Le bulletin scolaire	6
Les enfants nécessitant des services spéciaux.....	6

II. La structure de notre école

Le conseil d'établissement (CÉ).....	7
La direction de l'école	7
La Corporation Les Enfants de la Terre et son conseil d'administration (CA)	7
L'équipe école des Enfants-de-la-Terre	8

III. La vie de tous les jours

À qui s'adresser?	9
La ponctualité et la présence	10
Absence prolongée d'un élève pour voyage (3 jours ou plus).....	10
L'arrivée et le départ des élèves	11
Le transport des élèves.....	11
Le service de garde.....	11
La tenue vestimentaire.....	12
La nourriture.....	12
Les messages des parents	12
Les tempêtes ou autres situations d'urgence.....	13
En cas de problèmes de santé.....	13
Discipline.....	13
Règles de sécurité pour la sécurité en auto, à pied et à vélo.....	13

Chers parents,

L'école des *Enfants-de-la-Terre* existe depuis 1989 et est située à Waterville. L'école s'est affiliée à la commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke en 1995, a été officiellement reconnue école à projet particulier « Art-Nature » en 1998 par le ministère de l'Éducation du Québec. La Corporation *Les Enfants de la Terre* aide l'école en fournissant les locaux et divers services. C'est une corporation à but non lucratif reconnue comme organisme de bienfaisance.

L'objectif de ce guide est de vous présenter l'école et de vous donner le maximum d'information sur la vie de l'école et son fonctionnement pratique. Il vise également à répondre à vos questions et à faciliter la communication entre les enseignants et les familles impliquées dans ce projet éducatif, qui somme toute, est le nôtre!

I. La pédagogie à notre école

C'est Rudolf Steiner qui, en 1919, proposa des postulats tout à fait nouveaux en éducation. C'est à partir de ces fondements de la pédagogie Waldorf que sera orienté le curriculum de l'école. Ce curriculum répond aux phases de développement de l'enfant, préserve le sens du merveilleux et nourrit l'imaginaire des enfants. L'idée fondamentale de cette pédagogie est que chaque être humain est unique. Comme éducateurs, nous devons alors favoriser le développement de l'être global avec les qualités qui lui sont propres afin de le rendre confiant en lui-même. Ainsi, il pourra établir plus facilement des relations harmonieuses avec les gens et les situations du monde à venir.

Depuis, plus de mille écoles Waldorf ont vu le jour à travers le monde dont plus d'une centaine en Amérique du Nord. La première créée au Québec a vu le jour à Montréal. Depuis, d'autres initiatives sont nées en Estrie, dans les Laurentides et dans les Bois-Francs. D'autres projets sont en gestation dans différentes régions du Québec.

Le rythme : un principe important de la pédagogie Waldorf

Tout enfant vit selon un rythme où il y a alternance entre la veille et le sommeil, l'apprentissage et l'oubli. Le rythme joue donc un rôle important dans la vie de notre école. La vie scolaire inclut un rythme journalier, hebdomadaire, mensuel et même saisonnier.

Il va sans dire que le rythme familial a aussi une influence directe sur la vie scolaire de l'enfant. La façon dont l'enfant se réveille et s'habille, la façon dont il mange, quitte et revient à la maison, son utilisation du temps après l'école et sa préparation à aller au lit, tous ces éléments, lorsqu'ils sont bien faits, simples et bien rythmés, deviennent un bon renforcement pour la croissance de l'enfant ainsi que celle de toute la famille.

Le préscolaire

Les enfants du préscolaire sont dans leur première septaine de vie, laquelle est intimement liée au développement physique. En effet, pendant les sept premières années, on assiste à la formation et à la maturation des différents organes sensoriels. L'énergie de l'enfant est alors principalement investie dans une importante activité créatrice physique.

Jusqu'à l'âge de 6 ou 7 ans, le petit enfant est vu tout entier comme un organe sensoriel. Par les sens, il découvre, se lie et s'identifie au monde extérieur, à son environnement naturel et humain. Tout l'entourage de l'enfant prend alors une très grande importance puisque l'enfant de cet âge se développe par le jeu et l'imitation. Celle-ci devient sa plus grande faculté de connaissance. Tout doit donc être mis en œuvre pour lui permettre d'exercer, le plus positivement possible, cette faculté de l'imitation.

C'est pourquoi, en pédagogie Waldorf, une grande importance est accordée au jeu libre. Par ce dernier, l'enfant peut déployer son initiative personnelle et assimiler profondément ses impressions sensorielles reliées au monde environnant. En conséquence, c'est toujours en respectant la nature imitatrice du petit enfant que l'enseignante conduira son groupe d'enfants vers des activités artistiques qui deviendront source d'inspiration pour les jeux libres.

L'aquarelle, sur papier mouillé, permet à l'enfant de faire l'expérience intérieure des couleurs à partir des trois couleurs primaires : le bleu, le rouge et le jaune.

Le modelage, effectué avec de la cire d'abeille, apporte l'expérience des forces formatrices de la matière.

Le chant et les jeux rythmés cultivent le sens du rythme.

Les contes, par le pouvoir moral et imaginaire des images, occupent une place de choix. Ils apportent à l'enfant non pas l'expérience de la vie quotidienne, mais celle de la vie intérieure de l'être humain, du processus et des phases de son évolution.

Les différentes activités manuelles permettent également à l'enfant de développer sa créativité et son habileté. Afin d'éduquer et d'affiner ses facultés sensorielles, seuls des matériaux faits de substances et de fibres naturelles seront utilisés: le bois, la terre, la cire d'abeille, la laine, le coton, le lin et la soie.

Toujours en ce qui concerne le jeu libre, la règle d'or est « peu d'objets et beaucoup d'imagination... », il y a donc peu de « choses toutes faites ». Bien sûr, on y retrouve des blocs de cire pour le dessin, de la peinture, des pinceaux, de la cire et quelques jouets fort simples... mais on y retrouve aussi des pierres, des coquillages, des tissus, de la laine, des morceaux de bois aux formes les plus variées, des bûches et des branches, etc. Par leur simplicité, ces objets incitent à la créativité, stimulent l'imitation et donnent libre cours à l'imagination de l'enfant.

Les classes

Le curriculum

En pédagogie Waldorf, la scolarité comme telle commence au début de la deuxième septaine de vie de l'enfant. L'enseignement est structuré de telle sorte que le déroulement d'une journée de classe s'accorde au rythme naturel de l'enfant et vise à combler ses différents besoins. Ainsi, la concentration est davantage sollicitée le matin au cours de la leçon principale, un moment plus propice au travail de la pensée. Cette leçon principale qui est au cœur de la journée. Cette leçon est suivie d'une période de détente. La suite de la journée est consacrée aux leçons spéciales et aux cours à caractère artistique ou pratique.

De plus, en pédagogie Waldorf, la progression du style d'enseignement s'accorde avec le développement de la nature humaine tel que le conçoit Rudolf Steiner. Dans les premières classes, l'enseignement est alors directement relié à la vie personnelle ou au « petit monde » de l'enfant pour s'ouvrir graduellement sur l'environnement extérieur.

Au cours des trois premières années scolaires, l'enseignement est d'abord essentiellement oral et accorde une part primordiale au mouvement et à l'expression imagée et artistique propres aux enfants de cet âge; c'est la façon la plus vivante de les toucher dans la totalité de leur être. **L'écriture et la lecture** prendront naissance dans le dessin ou dans l'image vivante d'un conte, d'une légende; c'est ainsi que les enfants apprennent à lire « par surcroît », sans pratique fastidieuse, mais d'une façon naturelle. Pour le **calcul** l'enfant se lie d'abord à l'essence vivante de chaque nombre (l'unité, la dualité, etc.), toujours de façon imagée.

Dès la quatrième et la cinquième année, il y a un élargissement du curriculum et l'enseignement auparavant très imagé sollicite davantage le sens de l'observation de l'enfant. **L'étude de l'être humain, des animaux et des plantes** est introduite, de même que **l'étude de la mythologie et des civilisations anciennes**.

À partir de la sixième année, l'enfant entre dans la période de l'adolescence. En plus d'une transformation physique due à la puberté, on assiste également au développement d'une plus grande capacité d'abstraction. Avec cette nouvelle faculté, l'enseignement vise alors une connaissance plus scientifique du monde. Le curriculum s'élargit donc à nouveau par l'ajout de **l'étude des lois du monde et de la matière**, c'est-à-dire, **la minéralogie, l'astronomie, la chimie et la physique**.

Parallèlement à ces matières de base, le curriculum Waldorf comprend des matières complémentaires, présentées par l'enseignant de classe, par des enseignants spécialistes ou grâce à des échanges entre enseignants: les langues étrangères, les travaux manuels, le travail du bois, l'éducation du mouvement, la musique, l'eurythmie en sont quelques exemples.

Le rôle des parents dans une école Waldorf

La participation des parents fait partie intégrante de l'approche Waldorf. Certains parents qui sont nouveaux à l'école, se trouvent à la fois ravis, mais aussi un peu embarrassés par le niveau de participation que notre école peut parfois exiger d'eux. Les points suivants font référence aux événements importants et soulignés à notre école. Ils vous permettront aussi de mieux saisir l'importance de votre rôle dans l'éducation de votre enfant en milieu scolaire Waldorf.

L'implication / la participation aux fêtes

À notre école, les parents et les enfants partagent plusieurs fêtes saisonnières. Toutes jouent un rôle important pour la communauté et les deux principales sont le *Marché de Noël* et la *Fête de Mai*.

D'autres fêtes ont lieu lors des jours de classe et sont célébrées de façon particulière (la Michaëlie, la fête des Lanternes, le Carnaval et la fin de l'année). Votre présence peut parfois aussi être sollicitée lors de ces fêtes.

De plus, les anniversaires de naissance des enfants sont soulignés de façon spéciale à l'école et, comme parents d'un enfant dont c'est l'anniversaire, vous pourriez être invités à vous joindre à la classe pour souligner cet événement.

La collaboration enseignant-parents

Afin de mieux répondre aux besoins de chacun des enfants, les enseignants portent une attention particulière à la vie familiale, sociale et culturelle de l'enfant. C'est pourquoi un enseignant peut occasionnellement demander à rencontrer les parents afin d'échanger avec eux sur le vécu de l'enfant.

Les soirées pédagogiques

Des rencontres pédagogiques sont prévues trois à quatre fois par année et vous y êtes invités par l'enseignant de votre enfant. **Il est obligatoire d'y assister.** Lors de ces réunions, vous êtes conviés à rencontrer l'enseignant et à échanger sur divers aspects reliés à la vie de la classe. C'est l'occasion de comprendre ensemble l'étape de développement que vit votre enfant et de partager sur l'approche pédagogique utilisée pour l'accompagner. Un calendrier sur lequel seront inscrites les dates des rencontres vous sera acheminé.

L'implication au CÉ de l'école, à la corporation ou dans les différents comités de travail

La vie et le développement de notre école sont intimement liés à l'activité bourdonnante du conseil d'établissement (CÉ), du conseil d'administration (CA) de la Corporation et des divers comités de travail. Comme parents, 35 heures de bénévolat par année vous sont demandés. En début d'année scolaire, nous vous communiquerons les besoins en termes de bénévolat; vous pourrez vous inscrire sur des tâches spécifiques ou sur des comités.

Enfin, pour être informés des réalisations et décisions du CÉ et du CA et pour participer à la vie démocratique de notre école, vous êtes invités à assister à l'assemblée générale annuelle respective de ces deux instances ainsi qu'à toute réunion convoquée durant l'année par une ou l'autre d'entre elles.

L'accompagnement dans le vécu quotidien de l'enfant

Les travaux à la maison

Le travail à la maison est introduit graduellement. Cela donne l'opportunité aux parents d'établir un rythme pour leur enfant et de suivre son cheminement scolaire. Un rythme bien établi aidera ce dernier à compléter son travail avant que la fatigue de la journée ne s'installe. C'est aussi une occasion idéale d'inculquer à l'enfant de bonnes habitudes d'étude.

Télévision, films, ordinateurs et jeux électroniques

L'école suggère aux parents de limiter et d'encadrer les habitudes de consommation des enfants en ce qui a trait à la télévision, aux vidéos, aux ordinateurs et aux jeux électroniques. À la lumière des recherches émergentes traitant de l'impact et des risques associés à l'usage de la technologie par les enfants, et dans l'optique de respecter et de soutenir le développement de leur plein potentiel, voici quelques recommandations tirées du dossier médias de l'école :

1. le non usage des technologies pour les enfants de 0 à 7 ans
2. l'usage excessivement restreint, encadré et limité des technologies pour les enfants de 7 à 12 ans. C'est aux parents de fixer une limite de consommation de petit écran. De préférence moins de 7 heures par semaine.
3. un dialogue ouvert, informatif et objectif avec les enfants de 12 à 18 ans quant aux risques liés à l'usage excessif des technologies et média sociaux et la rédaction de contrats d'utilisation à la maison, signé par les parents et les adolescents.
4. pas d'ordinateur, de tablette, de téléphone intelligent, de console de jeux ou de télévision dans la chambre des enfants.
5. pas d'écran (ordinateur, téléphone intelligent, tablette, jeux vidéo, télévision...) le matin avant l'école ou le soir après le souper. Les enfants sont très sensibles à l'énergie qui se dégage des images (enchaînement rapide des séquences, bande sonore plus forte, dispute entre les personnages, etc.), l'emmagasinent et se retrouvent non disponibles aux apprentissages au début des cours ou excités au moment de s'endormir.

Le sommeil

Une nuit de sommeil adéquate est une nécessité pour un enfant en pleine croissance et particulièrement pour celui qui fréquente l'école. C'est à ce moment que germe tout ce qui a été semé dans la journée. Une bonne nuit de sommeil est donc importante les soirs de semaine. Les parents doivent être très conscients de cet aspect et doivent garder en mémoire que les enfants ne récupèrent pas facilement le manque de sommeil accumulé.

Pour approfondir la pédagogie de notre école

Par l'accompagnement de votre enfant tout au long de son cheminement scolaire, vous découvrirez la pédagogie Waldorf. L'école vous offre des conférences, des ateliers, des groupes de lecture et met à votre disposition sa bibliothèque. L'école vous encourage à organiser des rencontres de parents afin d'échanger sur vos lectures et d'expérimenter diverses activités du curriculum des écoles Waldorf (aquarelle, dessin de formes, travaux manuels, modelage ...).

Le bulletin scolaire

En tant que parent, vous recevrez deux bulletins durant l'année scolaire. Une rencontre avec l'enseignant de votre enfant est prévue en novembre. Au besoin, d'autres rencontres peuvent être organisées à la demande des parents ou de l'enseignant. Ces bulletins, dont l'information est confidentielle entre les parents et l'enseignant, sont en quelque sorte un portrait de l'enfant pendant l'année scolaire en cours. Ils résument donc le cheminement de l'enfant à différents niveaux de son vécu scolaire.

Les enfants nécessitant des services spéciaux

Puisque les capacités d'apprentissage des enfants d'un même groupe-classe sont très différentes, tous les enseignants appliquent les principes de la différenciation pédagogique. Pour les élèves ayant des besoins plus spécifiques, une orthopédagogue est à l'école à mi-temps et pourra vous recommander certaines mesures d'aide tout en offrant un soutien à l'enseignant. La pédagogie Waldorf ne constitue pas une solution miracle pour résoudre les différents problèmes scolaires que peut éprouver un enfant et l'école dispose de services réduits pour l'accompagnement des élèves avec des difficultés d'apprentissage. L'engagement des parents dans le suivi des apprentissages est donc essentiel à la réussite des élèves à besoins particuliers.

II. La structure de notre école

Le conseil d'établissement (CÉ)

Le conseil d'établissement est prescrit par la loi sur l'instruction publique et constitue le lien entre la commission scolaire et l'école. Le directeur de l'école n'est pas un membre en tant que tel mais participe aux réunions du CÉ.

À l'école des Enfants-de-la-Terre, le CÉ est bien sûr un organe tout à fait distinct du conseil d'administration (CA) qui, lui, s'occupe exclusivement des affaires de la corporation. La composition de notre CÉ comprend 4 parents et 4 membres du personnel de l'école. Les parents membres du CÉ sont élus pour un mandat de deux ans lors de l'assemblée générale du CÉ qui a lieu au mois de septembre. Un des membres du CÉ agit à titre de représentant de l'école auprès du comité de parents de la CSRS. Il est nommé à ce poste par les parents, lors de cette assemblée.

Les fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement, définis par la loi, touchent notamment le projet éducatif, la politique d'encadrement des élèves, les règles de conduite, les modalités d'application du régime pédagogique, le temps alloué à chaque matière, etc.

La direction de l'école

Bien que le ministère de l'Éducation du Québec reconnaisse le projet « art-nature » de notre école, axé sur la pédagogie Waldorf, il incombe au Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke de s'assurer que la loi de l'Instruction publique et les services éducatifs prévus au Régime pédagogique et au Programme de formation de l'école québécoise sont respectés à l'école des Enfants-de-la-Terre comme dans toutes les écoles sous sa responsabilité.

C'est la direction de l'école qui doit veiller à l'application et au respect de la loi, du Régime pédagogique et du Programme de formation de l'école québécoise.

La direction est responsable de la gestion du budget de l'école et de l'organisation scolaire. Elle voit aussi à ce que les enfants reçoivent des services pédagogiques de qualité tels que prévus au régime pédagogique. Elle assure également la gestion et le perfectionnement du personnel enseignant.

La Corporation Les Enfants de la Terre et son conseil d'administration (CA)

La Corporation Les Enfants de la Terre, École Rudolf Steiner de l'Estrie, est un organisme à but non-lucratif reconnu comme organisme de bienfaisance. La Corporation a comme responsabilité de fournir et entretenir les locaux de l'école des Enfants-de-la-Terre, financer les services complémentaires propres à la pédagogie Waldorf, contribuant ainsi à soutenir et préserver cette pédagogie.

Le CA est composé de huit membres, dont cinq parents, deux enseignants et un membre externe, lesquels sont nommés lors de l'assemblée générale annuelle de la Corporation. Cette assemblée a généralement lieu au cours du mois d'octobre. Le conseil d'administration se réunit régulièrement selon les besoins de la Corporation.

L'équipe école des Enfants-de-la-Terre

L'équipe école est formée des enseignants titulaires et spécialistes. En plus d'une formation régulière reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec, les enseignants ont une formation en pédagogie Waldorf. L'équipe école se réunit à chaque semaine pour discuter des préoccupations d'ordre pédagogique et organisationnel pour ainsi prendre des décisions éclairées dans le but d'améliorer la qualité de l'enseignement.

III. La vie de tous les jours

À qui s'adresser?

En ce qui concerne la vie de tous les jours... Vous vous questionnez... Quelque chose ne va pas... Vous êtes insatisfaits. Comment procéder ?

Bien sûr, la première personne à contacter et avec qui discuter est le principal intervenant auprès de votre enfant, son professeur de classe. Cette personne qui connaît bien le fonctionnement de l'école, qui côtoie régulièrement votre enfant et qui le voit évoluer à l'école est probablement la personne la plus appropriée pour répondre à vos questions.

Vous vous questionnez toujours... Une situation difficile persiste... Vous devez vous adresser à la direction, qui fera le lien avec l'enseignant(e) concerné(e) et vous afin de résoudre le problème.

Enfin, si le problème persiste toujours, il vous est possible de porter plainte auprès de la personne responsable des plaintes au Service du secrétariat général du CSSRS en téléphonant au (819) 822-5540, poste 20310. Cette personne recueillera l'information nécessaire afin de comprendre la situation entourant l'insatisfaction. Elle tentera alors de trouver avec l'élève ou le parent des pistes de solutions.

Si les résultats des démarches faites auprès du Service du secrétariat général ne satisfont pas l'élève ou le parent, il est possible de déposer une plainte écrite auprès du Protecteur de l'élève, à l'aide du formulaire disponible sur le site www.csrs.qc.ca dans la section *Parents*.

S'il s'agit d'une décision prise par la CSSRS ou son personnel, la plainte sera acheminée au Comité d'audition des demandes de révision de décision.

S'il s'agit d'une insatisfaction touchant une situation ou un événement, le Protecteur de l'élève fera l'examen de la plainte, afin d'en évaluer le bien-fondé et de faire des recommandations, le cas échéant.

Pour toute question relative à l'admission de votre enfant, au matériel scolaire, aux bulletins ou encore à la commission scolaire, prière de vous adresser au secrétariat de l'école au (819) 822-5302, poste 2.

Pour toute question concernant l'adaptation de votre enfant au service de garde, les règles de vie ou le fonctionnement de ce milieu, vous pouvez vous adresser à la responsable du service de garde de l'école au (819) 822-5302, poste 4 .

Pour toute question concernant les locaux, la cour et leur entretien; les employés de la Corporation; l'administration du service de garde, les diverses affaires de la Corporation, ou encore pour joindre un membre du conseil d'administration de la Corporation veuillez vous adresser au bureau de la Corporation au (819) 822-5302, poste 3.

La ponctualité et la présence

Le rythme étant un élément important de la pédagogie, nous vous rappelons que l'arrivée tardive d'un enfant dans la classe perturbe ce rythme, tant pour lui que pour ses camarades. Lors d'un retard, l'enfant ou le parent devra se présenter au secrétariat afin de motiver ce retard. Au pavillon des petits, le parent de l'élève de la maternelle, de la 1^e ou de la 2^e année, doit absolument informer le secrétariat du retard de l'élève. La secrétaire informera ensuite l'enseignant du retour en classe ou de l'arrivée de l'élève.

Concernant la présence à l'école, nous demandons aux parents de signaler toute absence ainsi que le motif en téléphonant au secrétariat (819) 822-5302, poste 1, avant 8 h 20 le matin même de la journée d'absence, afin que les enseignants soient avisés.

En aucun cas, les élèves ne peuvent quitter les lieux de l'école durant les heures de classe sauf pour les sorties de classe. Un enfant qui doit quitter avant la fin des classes doit présenter un billet des parents.

En cas de maladie, une exemption peut être accordée sur demande des parents et avec un billet médical pour les cours d'éducation physique.

Absence prolongée d'un élève sans motif de maladie (3 jours ou plus)

L'école des Enfants-de-la-Terre s'efforce chaque jour de répondre aux besoins de votre enfant en lui offrant une pédagogie riche à travers une multitude d'activités pédagogiques. Toute absence prolongée implique que des éléments du curriculum Waldorf et du Programme de Formation de l'École Québécoise ne soient pas vus par votre enfant en plus d'avoir un impact direct sur le vécu de la classe.

Ainsi, nous suggérons fortement que vous planifiez vos voyages à l'intérieur des périodes de vacances prévues au calendrier scolaire. Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter le calendrier scolaire, vous devez être conscients que l'enseignement continuera pendant l'absence de votre enfant et que cela pourrait affecter ses résultats scolaires.

Nous ne pouvons exiger des enseignants qu'ils préparent des travaux sur mesure, qu'ils fassent du temps de récupération supplémentaire et qu'ils modifient leur planification d'évaluation pour vous accommoder. Finalement, vous êtes responsable d'aviser la direction de toute absence pour cause de vacances et/ou voyage de trois jours et plus avant la période d'absence de votre enfant.

Si l'absence est de longue durée et sans motif valable, l'école pourrait aussi devoir procéder à un signalement au Département de la protection de la jeunesse.

L'arrivée et le départ des élèves

La surveillance est assurée à partir de 8 h 05. Avant cette heure, vous devez assumer la surveillance de vos enfants. L'entrée de tous les élèves se fait à 8 h 15 et les cours commencent à 8 h 20. Lorsque les enseignants surveillent, toute leur attention doit être réservée aux enfants. Ainsi nous demandons aux parents de choisir un autre temps pour entreprendre une conversation ou pour faire des messages. Les enseignants s'engagent à être vigilants dans ce sens eux aussi. La fin des classes est à 15 h 10. Les enseignants surveillent jusqu'à 15 h 25. Nous vous demandons d'être ponctuel pour la cueillette des enfants.

Dès qu'un parent-responsable est en présence de son enfant ou de l'enfant qu'il accompagne, celui-ci est considéré sous la responsabilité du parent présent; donc l'enseignant qui surveille n'a plus la responsabilité de cet enfant.

Les deux classes de maternelle terminent leurs activités à 14 h 11. Par la suite, les enfants sont pris en charge par une éducatrice (frais de surveillance jusqu'à 15h10 assumés grâce aux contributions des parents en début d'année).

Le transport des élèves

Le transport des élèves est assuré par les parents.

Le service de garde

Un service de garde privé (non subventionné) est disponible après les heures d'école (jusqu'à 17 h 30) pour les élèves de toutes les classes, sur inscription au préalable. Ce service est géré et administré par la Corporation Les Enfants de la Terre et est autofinancé grâce aux frais chargés à ses utilisateurs. Lors des congés pédagogiques, le service est ouvert mais demeure fermé durant la semaine de relâche scolaire en mars.

Les éducatrices et l'éducatrice responsable encadrent les enfants dans des activités libres ou animent des ateliers, au fil des saisons. Elles sont soigneusement choisies par le conseil d'administration. Des copies de la régie interne du service de garde sont disponibles au bureau de la Corporation de l'école.

Seules les familles de l'école peuvent inscrire leur(s) enfant(s) au service de garde.

Le tarif, lors de la fréquentation, est de 4,60 \$ de l'heure par enfant (sujet à changement). Une compilation des heures d'utilisation est effectuée à la fin de chaque mois et une facture est envoyée au(x) parent(s) par courriel. Le paiement peut s'effectuer par virement ou encore par chèque, et être déposé au service de garde dans une boîte prévue à cette fin ou au bureau de la Corporation.

À la fin de chaque année financière, des reçus sont émis par la Corporation pour les frais de garde payés au cours de l'année. Le service de garde n'étant pas subventionné, ces reçus peuvent servir à réclamer, dans la déclaration de revenus provinciale, le *crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants* et, au fédéral, la déduction pour *frais de garde d'enfants*.

La tenue vestimentaire

Les élèves de l'école doivent avoir des vêtements propres et convenables; sans signe, logo ou dessin de violence, publicité ou de vulgarité;

Pour les élèves du primaire, l'hiver, les bottes et les pantalons de neige sont obligatoires jusqu'à la fonte des neiges; Pour les élèves du primaire, en cas de pluie, la tenue de pluie est obligatoire.

Les chaussures d'intérieur des élèves :

Tiennent dans les pieds;

Ont une semelle;

Restent à l'école durant la semaine.

Les pantoufles sont INTERDITES

Recommandations :

Port d'un chapeau lors des journées ensoleillées;

Vêtements préférablement composés de fibres naturelles;

Pour les élèves du secondaire, nous recommandons des bottes et des pantalons de neige jusqu'à la fonte des neiges.

Les cours d'éducation physique ont lieu à l'extérieur, L'enfant doit être vêtu en conséquence selon la température.

La nourriture

Les enfants doivent apporter une collation pour l'avant-midi et pour l'après-midi (s'ils fréquentent le service de garde). Le repas du midi doit être nourrissant et équilibré. La gomme, le chocolat et les sucreries n'ont pas leur place dans l'école et sur le terrain de l'école:

Les messages des parents

Afin de respecter l'activité pédagogique des classes, les parents doivent passer par le secrétariat pour communiquer un message à leur enfant ou à un enseignant lors des journées de classe. Pour rejoindre les enseignants et prendre rendez-vous, il est possible de communiquer par courriel. Les communications courriels doivent en tout temps être respectueuses.

Les tempêtes ou autres situations d'urgence

Lorsque les conditions climatiques ne permettent pas aux élèves de se rendre à l'école de façon sécuritaire, le Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke suspend les cours. Pour savoir si l'école est ouverte, vous devez vous rendre sur le site www.csrs.qc.ca; sur la page Facebook de la CSSRS ou appeler au numéro de l'école, option 333. Veuillez noter qu'en cas de fermeture pour tempête le service de garde sera également fermé.

Dans l'éventualité où d'autres situations pourraient survenir (grève, etc.), la procédure sera la même.

En cas de problème de santé

Les parents doivent garder à la maison un enfant qui a de la fièvre, des symptômes qui s'apparentent à la COVID-19 ou une maladie contagieuse. Si vous avez des questions à ce sujet, vous pouvez en discuter avec l'enseignant de votre enfant ou avec le secrétariat

Discipline

Voir *le Code d'Harmonie* de l'école.

Règles de sécurité pour la circulation en auto, à pied et à vélo

Pour leur sécurité, les enfants qui se rendent à pied ou à bicyclette peuvent utiliser le sentier piétonnier qui longe la rue Gosselin, passer sur le terrain de la ferme Bouffard (anciennement le Camp Val-Estrie) pour sortir sur le chemin Val Estrie. Par la suite, ils empruntent le chemin Val-Estrie et longent la haie de cèdre pour entrer sans danger sur le terrain de l'école, puis le cas échéant, ranger leur bicyclette à l'endroit prévu. Les enfants peuvent aussi emprunter le sentier piétonnier à partir du chemin Gale, et passer à travers la forêt de la Ferme Bouffard, arrivant ainsi tout près du pavillon des petits.

En aucun temps, les enfants ne doivent se retrouver sur le terrain de la Ferme Bouffard, sauf dans les situations mentionnées ci-haut.

Le débarcadère situé à la droite du pavillon principal est utilisé le matin, de 7 h à 8 h 30 seulement pour déposer les enfants, du côté trottoir. Le chauffeur ne descend pas de la voiture et se gare parallèlement au trottoir. En dehors des heures d'arrivée des élèves, le débarcadère peut être utilisé comme stationnement.

Le terrain de stationnement situé à l'extrême droite du terrain est accessible en tout temps. Veuillez noter que le stationnement en bordure du chemin qui conduit au pavillon des petits est interdit.

Le chemin qui conduit au pavillon du service de garde est un sentier pour piétons seulement. Quant au chemin qui conduit au pavillon des petits, seul le personnel qui y travaille peut l'utiliser et se stationner dans les espaces prévus.

Le stationnement situé en bordure de la Ferme Bouffard est réservé à l'usage du personnel seulement. Nous vous prions de ne pas déposer vos enfants à l'entrée ou à l'intérieur de ce stationnement. Quant au stationnement situé devant le pavillon principal, il est réservé au personnel et aux livraisons.

Si vous devez vous stationner sur le chemin Val-Estrie, nous vous prions de le faire uniquement du côté de l'école.

La vitesse maximale sur le chemin Val-Estrie est de 30 km/h.

Nous demandons aux automobilistes de **couper le moteur lorsque le véhicule est arrêté**

